

*Le trail de Ger est une course pédestre disputée sur routes, chemins et sentiers parfois gras, balisés, comportant un certain nombre de caractéristiques techniques, les coureurs sont tenus de respecter le règlement suivant.*

### **Article 1 : L'organisation**

L'association des parents d'élèves de l'école de Ger et Le Comité des Fêtes de Ger organise pour la première fois une manifestation sportive (courses et marche), le Vendredi 27 Juillet 2018 à Ger.

Ce règlement s'applique aux trois épreuves.

### **Article 2 : Participations**

- « Le Trail de Ger » (8,4km et 13km) et « La Marche de Ger » (8,4km et 13km) sont ouvertes à tous, licenciés ou non, à partir de 16 ans (nés avant le 12 mars 2001) . Fournir une autorisation parentale pour les participants mineurs.

### **Article 3 : Inscriptions**

« Le Trail de Ger » (8,4km et 13 km). Frais d'inscription de 10€. Et 12€ sur place. Conformément à l'article L 231-3 du code du sport, l'inscription ne pourra être validée qu'après fourniture aux organisateurs de la copie d'un des documents suivants :

- Certificat médical de non contre-indication à la **pratique de la course à pied en compétition** datant de moins de 1 an ; ou
  - Licence (à jour) de la FF d'Athlétisme : licence athlétisme compétition, licence athlétisme entreprise, licence athlétisme running ou pass running ; ou
  - Licence (à jour) de la FF triathlon, de la FF course d'orientation, ou de la FF de pentathlon moderne ; ou
  - Licence (à jour) UFOLEP, FSGT, UNSS, à condition que soit mentionné « **la non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition** ».
- Aucun autre document ne pourra être accepté.**

« Le Trail de Ger » (8,4km et 13km) Inscription complète = bulletin d'inscription complété et signé + certificat médical ou licence + autorisation parentale pour les coureurs mineurs + chèque de 10€ à l'ordre du Comité des Fêtes de Ger ;

« La Marche de Ger » (8,4km et 13km) Inscription complète = bulletin d'inscription complété et signé + autorisation parentale pour les coureurs mineurs + chèque de 8€ (8,4km) ou 10€(13km) à l'ordre du Comité des Fêtes de Ger.  
Cette course ne donnera pas lieu à classement ; un certificat médical ne sera donc pas nécessaire.

Infos Parcours et Bulletins d'inscription sur la page Facebook : Trail de Ger  
Les inscriptions se font par courrier à renvoyer **impérativement avant le 25 Juillet 2018** à l'adresse suivante : Mme. Léa Ponneau - 290 Chemin de Paniaou - 64530 GER

Les inscriptions seront possibles sur place le soir de la course, dans la limite des places disponibles. Toute inscription incomplète se verra refusée.

Pour des raisons d'organisation et de convivialité, le nombre d'inscrits sera limité à 500 (toutes épreuves confondues).

Aucun remboursement ne sera prévu dès lors que les courses ont lieu.

#### **Article 4 : Retrait des dossards**

Les dossards seront à retirer au centre paroissial de Ger, à côté du départ de la course, le vendredi 27 juillet à partir de 16h.

#### **Article 5 : Déroulement des courses**

**Départ** :

18h30 La marche de Ger (8,4km et 13km)  
19h Le Grand Trail de Ger 13km  
19h15 Le trail de Ger 8,4km

Les courses et les marches ont un départ et une arrivée commune au centre paroissial de Ger. Un briefing pour les dernières recommandations est prévu avant le départ vers 18h20 et 18h55 (marches et courses).

**Balisage** :

Il sera effectué avec de la rubalise blanche et rouge, et des flèches jaunes .  
Des signaleurs seront présents aux principales intersections.

**Ravitaillements** :

Sur le 8,4km (marche et course), 1 ravitaillement à 5km puis à l'arrivée.  
Sur le 13 km (marche et course), 1 ravitaillement à 5km, 1 ravitaillement à 10km, puis à l'arrivée.

**Arrivée** :

Elle est située au centre paroissial.

#### **Article 6 : Environnement et savoir-vivre**

Vous allez courir dans des sites naturels. Nous vous remercions de respecter la végétation, de ne pas jeter vos débris sur le sol, de ne pas crier intempestivement, de faire preuve de bonne humeur vis-à-vis des bénévoles et des villageois rencontrés.

Entre-aide : tout concurrent se doit de porter secours à un autre concurrent en situation dangereuse ou de détresse.

### **Article 7 : Port du dossard**

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible, ceci pour toute la durée de la course.

### **Article 8 : Modification (annulation des épreuves)**

En cas de force majeure (intempéries,...) pour des raisons de sécurité l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler en partie ou en totalité l'épreuve.

### **Article 9 : Assurance**

Un contrat responsabilité civile a été souscrit par l'organisateur auprès de Groupama Affinités, contrat n°31542242 - 2001 pour la durée de l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

### **Article 10 : Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles qui pourraient apparaître, prise à l'occasion de sa participation aux épreuves sur tous supports y compris les documents professionnels.

### **Article 11 : Récompenses**

Sur la course de 8,4km, les trois premiers hommes et les trois premières femmes recevront un cadeau offert par l'un de nos partenaires.

Sur la course de 13km, les trois premiers hommes et les trois premières femmes recevront un cadeau offert par l'un de nos partenaires.

Sur la randonnée de 8,4km, les trois premiers hommes et les trois premières femmes recevront un cadeau offert par l'un de nos partenaires.

Sur la randonnée de 13km, les trois premiers hommes et les trois premières femmes recevront un cadeau offert par l'un de nos partenaires.

### **Article 12 : Acceptation complète du règlement**

En s'inscrivant, les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent toutes les clauses sans restriction.

Toutes les informations complémentaires sont disponibles sur le site Facebook « Trail de Ger »